



Conseil communautaire du Jeudi 25 septembre 2025 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : **19 septembre 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **50**
Nombre de conseillers présents : **33**
Nombre de conseillers absents : **17**
 Dont suppléés : **3**
 Dont pouvoirs : **8**
Nombre de votants : **44**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Fontaine-Française, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

- 1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025**
- 2. Nomination d'un secrétaire de séance**
- 3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**
- 4. Commerce d'intérêt communautaire : restitution des ateliers animés par la CCI**
- 5. Vote des taux des taxes locales pour 2026**
- 6. Information sur le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**
- 7. Modification de la carte des emplois**
- 8. Fixation d'un tarif de prestation de service pour les enseignants de l'Ecole des 3 Arts**
- 9. Demande de subvention LEADER pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les mobilités douces**
- 10. PAPI Tille-Vouge-Ouche : Pose d'une échelle limnimétrique à Beire le Châtel**
- 11. Demande subvention pour la réfection du mur de tennis à Belleneuve**
- 12. ZAE Bocanon : Cession de la parcelle ZM 463**
- 13. Information sur la trésorerie**
- 14. Questions diverses**

Étaient présents : Georges APERT – Laurent BOISSEROLLES – François BOLOT – Christophe CADET – Anne CATRIN – Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET – Roland de BRETTEVILLE – Caroline DEMONGEOT – Martine DESCHAMPS – Bernard GRIBELIN – Denis JACQUOT – Isabelle LAJOUX – Hervé Le Gouz de SAINT SEINE – Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE – Marcel MARCEAU – Michel MAROTEL – Dominique MATIRON – Virginie MEUNIER – Cécile MOUREAUX – Didier PETITJEAN – Gérard PONSOT – Brigitte PORCHEROT – Isabelle QUIROT - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT – Christian ROY – Nicolas TASSIN – Pascal THERON – Elise THEUREL – Laurent THOMAS – Nicolas URBANO.

Étaient excusés : Cyril BELLANT – Bruno BETHENOD – Roland CHAPUIS – Gérard DEGUY – Emmanuel DONICHAK – Nathalie GAVOILLE – Véronique JEANDET – André JOURDHEUIL – Patrick MOREAU – Bernard PETIT – Séverine PRUDHOMME.

Étaient absents : Marc BOEGLIN – Franck GAILLARD - Jean-François MICHON –David RICHARD – Robert ROBLOT – Jérôme SOUILLOT.

Ont donné pouvoir : Cyril BELLANT pouvoir à Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Gérard DEGUY pouvoir à Christian ROY – Emmanuel DONICHAK pouvoir à Laurent BOISSEROLLES – Véronique JEANDET pouvoir à Elise THEUREL - André JOURDHEUIL pouvoir à Nicolas URBANO – Patrick MOREAU pouvoir à Jean-Marie ROSEY – Bernard PETIT pouvoir à Roland de BRETTEVILLE – Séverine PRUDHOMME pouvoir à Marie-Claude ROUGEOT.

Suppléants présents : Max CLEMENT – Gilles MARCEL – Christiane PERRUCHOT.

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.

Il fait ensuite un point d'actualités :

Projet de cuisine centrale mutualisée : le Président indique que le travail se poursuit avec les services de la Préfecture pour la création d'un syndicat mixte qui aura en charge :

- La création de la cuisine centrale
- La confection de repas
- La livraison de repas

La commune de Chevigny-Saint-Sauveur a informé les 2 Communautés de communes qu'elle se retirait du projet. Cette décision imposera de délibérer à nouveau car il y'a une modification du périmètre du syndicat.

Nos Actus : le Président remercie les communes pour la diffusion de la 18^{ème} Lettre d'information à l'attention des habitants.

Projet de city stade à Mirebeau : Le Président indique que la commune envisage la réalisation d'un city stade qui viendrait compléter les équipements sportifs sur la commune. Ce projet s'implanterait sur le terrain goudronné chemin de la Tour, propriété de la Communauté de communes.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet qui pourrait s'articuler avec un besoin de terrain pour l'implantation d'une aire de covoitourage à Mirebeau vers la zone commerciale, un « échange de terrain » avec la commune est envisagé.

Ce projet sera soumis à l'accord du Conseil lorsque les démarches de bornage et d'évaluation par les domaines seront réalisées.

COLOR Run 2025 : le Président rappelle que la 5^{ème} édition aura lieu le dimanche 12 octobre à Fontaine-Française.

Nicolas indique qu'une réunion est organisée avec les bénévoles le 26 septembre en Mairie de Fontaine.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 19 juin 2025.

3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- Habitat en péril : saisine du Tribunal Administratif pour la désignation d'un expert pour 3 immeubles menaçant ruine sur la commune de Fontenelle.

4. Commerce d'intérêt communautaire : restitution des ateliers animés par la CCI

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or – Saône et Loire présente une restitution des ateliers mis en place sur la question du « Commerce d'intérêt communautaire »

Interventions :

N. URBANO souligne le travail mené avec la CCI et qui aboutit à des échanges entre toutes les entreprises et le développement d'actions communes. Il remercie également S. POULLETTE pour son travail.

Le Président confirme l'intérêt des entreprises pour la création d'un club d'entreprises.

S. CUZIN évoque un appel à manifestation d'intérêt en direction des maires sur les tiers lieux.

5. Vote des taux des taxes locales pour 2026 sous réserve des règles de liaison des taux applicables au regard de la Loi de Finances 2026

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 37 voix pour, 4 voix contre et 3 absentions :

ADOPE les taux des contributions directes pour l'année 2026 comme suit, sous réserve des règles de liaison des taux applicables au regard de la Loi de Finances 2026 :

- | | |
|--|---------|
| ○ Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : | 11.95 % |
| ○ Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : | 24.14 % |
| ○ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : | 9.91 % |
| ○ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : | 24,43 % |

Interventions :

L. THOMAS rappelle qu'il ne s'agit pas d'un problème de fonctionnement mais d'investissement pour l'avenir, il faut récupérer de la marge pour investir.

B. GRIBELIN estime qu'il aurait fallu voter à bulletin à secret lors de la réunion de la CLECT.

Le Président rappelle que la CLECT rend un avis et non un vote.

C. PERRUCHOT s'interroge sur les marges de manœuvre disponibles si les effectifs scolaires continuent d'augmenter après cette hausse importante des taux.

Le Président précise qu'il est nécessaire que la Communauté de Communes retrouve de la capacité d'investissement. Il ajoute que les effectifs scolaires sont sur une tendance baissière de 4%, il y a 1050 élèves scolarisés pour 1600 places dans les écoles. La prochaine mandature devra réfléchir à des solutions économiquement acceptables pour la compétence scolaire, le projet de pôle scolaire ARCEAU-BEIRE-VIEVIGNE n'est pas réalisable financièrement.

M. MAROTEL indique qu'il y a des travaux nécessaires mais que lors du budget 2025, les investissements ont été suspendus pour des contraintes financières. Il est nécessaire de redonner de perspectives pour poursuivre les investissements, indépendamment des effectifs qui relèvent de l'organisation de la carte scolaire. Il rappelle que les décisions ont été adoptées par le conseil pour améliorer la vie dans les écoles. La hausse de 3 points représente une augmentation de 27 %, dans la commune de CHEUGE, le conseil municipal a décidé une baisse des taux de fiscalité à hauteur de 50% de l'effort pour que les administrés ne supportent pas seuls le coût de la compétence scolaire.

Arrivée de M. David RICHARD en cours de séance**6. Information sur le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Le Président présente les montants du FPIC retenus en application de la répartition de « droit commun » :

- Part EPCI : - 31 918 €
- Part des communes : -26 532 €

Interventions :

A.MARNEF précise que les décisions politiques ont des impacts financiers sur le FPIC et les dotations.

7. Modification de la carte des emplois

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de la carte des emplois.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

8. Fixation d'un tarif de prestation de service pour les enseignants de l'Ecole des 3 Arts

Rapporteur : Virginie MEUNIER

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le tarif des prestations de service des enseignants de l'Ecole des 3 Arts à 31 € de l'heure.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

9. Demande de subvention LEADER pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les mobilités douces

Rapporteur : Denis JACQUOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 42 voix pour et 3 abstentions :

APPROUVE le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter :

- L'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;
- L'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;

ACCEPTE la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
S'ENGAGE à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement.

Interventions :

- B. GRIBELIN demande combien de km le plan vélo représente au total.
D.JACQUOT précise que les boucles cyclables permanentes font entre 20 et 25 km.
Le Président précise qu'il s'agit de légitimer et sécuriser les vélos sur les routes.
R. de BRETEVILLE indique qu'il faudrait également envisager d'élargir les voiries pour faciliter la circulation à vélo.
D. JACQUOT précise que dans un second temps, il faudra réfléchir à des chaussées avec une voix centrale banalisée.
C. DEMONGEOT estime qu'il serait opportun d'étendre les voies cyclables entre Beire et Bèze et qu'il est nécessaire de communiquer sur le projet.
L. BOISSEROLLES confirme qu'il y a beaucoup de demande sur l'axe Arceau-Beire-Bèze pour le déplacement à vélo, y compris les déplacements touristiques.
B.PORCHEROT estime aussi qu'il conviendrait d'inclure Arceau et Bèze dans ce dossier.
D. JACQUOT indique que c'est envisageable après la mise en œuvre du schéma proposé.

10. PAPI Tille-Vouge-Ouche : Pose d'une échelle limnimétrique à Beire le Châtel

Rapporteur : Denis JACQUOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 43 voix pour et 2 abstentions :

APPROUVE la pose d'une échelle limnimétrique à Beire le Châtel pour un montant de 2 175.07 €

SOLLICITE une subvention au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) à hauteur de 80%.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

11. Demande subvention pour la réfection du mur de tennis à Belleneuve

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement de la réfection du mur de tennis à Belleneuve.

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de Côte d'Or et de la ligue de tennis et à signer le cas échéant les documents s'y rapportant.

12. ZAE Bocanon : Cession de la parcelle ZM 463

Rapporteur : Nicolas URBANO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la cession à la SCI ESPRIT de la parcelle cadastrée ZM 463, d'une contenance de 175 m², issue de la parcelle cadastrée ZM 374, propriété de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois ;

FIXE le prix de vente à 25 € HT, soit 4 375 € HT, auxquels s'ajouteront les frais de division parcellaire qui s'élèvent à 1 554 € TTC ;

CHARGE le Président de la Communauté de Communes de signer l'acte authentique de vente ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération.

13. Information sur la trésorerie

A la date du 25 septembre 2025, la trésorerie s'élève à 726 775 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 424 374 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2023.

14. Questions diverses

- Date des prochains conseils communautaires :
 - Mercredi 5 novembre à 20h à Mirebeau
 - Mercredi 3 décembre à 20h à Fontaine

La séance est levée à 22h00.

Le Président,

Didier LENOIR

Le Secrétaire,

Nicolas URBANO

